Image not found or type unknown

Non reprise d'une sous location lors d'un nouveau bail

Par **clee**, le **20/01/2011** à **15:20**

Bonjour,
J'ai repris en septembre un logement ou résidait une sous-locataire. Je ne lui ai pas refait à mon nom de bail de sous-location. Je lui ai demamnder de me restituer les locaux au plus vite. Par recomandé, qu'elle n'a pas retirer, je lui est fait par en temps de ma volonté de ne pas renouveller son bail de sous-loc.
Elle est trs bruyante, ne paye pas son loyer, son eau, son electricité. Je craque. Quels sont mes droits ?

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **17:38**

Vous êtes locataire ou propriétaire ?

Par **clee**, le **21/01/2011** à **10:39**

Je suis locataire. Je loue l'immeuble entier et le 1er étage était déja occupé par la demoiselle. Son bail aec l'ancienne locataire s'arrete au 15 février mais moi je ne lui ai jamais fait de bail de sous loc et surtout je lui ai dit que je voulais recuperer les locaux. Elle ne bouge pas et ne répond pas au tél ni au courrier ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés